

Wild in love

LE FESTIVAL DES ARTISANS DU MARIAGE

3 et 4 oct. 2026
→ Strasbourg

17 et 18 oct. 2026
→ Mulhouse

23 et 24 jan. 2027
→ Colmar

Save the date

wildinlovesfestival.com





Le mot des organisaatrices

2025 restera une édition marquante. Nos exposants ont porté le festival avec une énergie incroyable et nous avons senti, tout au long des deux week-ends de salon, cette même envie de créer un événement authentique, vivant et profondément humain. Les stands inspirants, les sourires, l'engagement de chacun... tout cela a nourri l'âme du Wild in Love et confirmé que notre communauté a quelque chose d'unique.

Pour 2026, une nouvelle étape nous attend. Le festival fêtera ses **10 ans**, une décennie de belles rencontres, de créativité et d'audace partagée. Cet anniversaire mérite d'être célébré comme il se doit. Nous vous dévoilerons dès le début d'année les **actions spéciales** que nous préparons pour marquer cette édition si symbolique.

Nous sommes impatientes de continuer l'aventure avec vous et de faire de ces **10 ans un moment fort pour toute la communauté du mariage en Alsace.**

Ensemble, écrivons une nouvelle page du Wild in Love.

La wild team

Déborah

→ Co-Organisatrice du festival
Wedding Planner & Designer
Blogueuse mariage

La Perle^s
WEDDING PLANNER & DESIGNER

Mlle. Dentelle 

©Sébastien North

Aude

→ Co-Organisatrice du festival
Bichettes&Co & consultante

 BICHETTES & CO
Créatrices de picnic chic

©Sébastien North

Édition 2026

3 et 4 oct. 2026
→ Strasbourg

17 et 18 oct. 2026
→ Mulhouse

Au-delà de nos 2 jours de festival, le Wild in Love est un univers complet destiné à mettre en lumière les artisans locaux du mariage.

Bienvenue dans un monde où le Wild in Love est une communauté florissante de passionnés du mariage.



Édition 2027

23 et 24 jan. 2027
→ Colmar

Après 10 ans à organiser notre festival à Strasbourg et à Mulhouse, nous avons décidé d'ouvrir un nouveau chapitre de notre histoire en organisant une première édition à Colmar.

L'objectif? Faire grandir le Wild et aller à la rencontre d'un nouveau public au cœur de l'Alsace, où les artistes-artisans sont nombreux, et où l'énergie culturelle et événementielle est de mise.



Notre VISION

L'esprit du Wild reste le même, avec cette touche d'authenticité et de convivialité qui fait son succès.

2025 a marqué une année de transition, où notre priorité était d'assurer une belle édition, tout en amorçant les premières évolutions.

Nous avons commencé à insuffler notre patte à travers une **communication renforcée**, des **soirées conviviales dédiées aux prestataires**, et d'autres ajustements pour enrichir votre expérience.

2026 sera l'année d'une transformation plus aboutie, avec des nouveautés pensées et structurées.

Nous serons heureuses de vous dévoiler les premières évolutions début 2026 !

L'histoire du Wild continue... et on est ravies de l'écrire avec vous !





wild x love

Nos valeurs

Dans l'univers unique de "Wild in Love", l'amour devient une aventure sauvage, authentique et rebelle. Notre festival célèbre l'artisanat local, l'éthique, et l'humanité, créant ainsi une expérience fun et inspirante.

Bienvenue dans un monde où l'amour est la clé de voûte, et où nos valeurs sont le ciment de chaque célébration

- Des artisans locaux et passionnés avec un véritable savoir-faire ;
- De la convivialité et du partage ;
- De la transparence ;

→ **L'amour, bordel !**

Sauvage, fun, inspirant, décalé, rebelle, anti-conformiste ...

L'ADN du Wild reste le même !

C'est nos 10 ans !

2016 → 2026

Célébrons le Festival



Nos chiffres

clés

Les festivals du mariage sont de plus en plus nombreux en France et cela se comprend ! Les futurs mariés ont besoin de trouver des univers qui leur parle et qui leur correspond vraiment sans avoir à faire à des commerciaux sans âme.

Les futurs mariés sont de plus en plus exigeants et sont adeptes du digital pour comparer et prendre le temps de faire les bons choix.

Nous ressentons ce phénomène avec une augmentation considérable du trafic de notre site web.

Tout cela est possible grâce aux nombreuses actions menées ces dernières années qui permettent d'offrir une **expérience exceptionnelle** à nos visiteurs et exposants.

→ **plus de 45 exposants**
par édition

→ **3 317 followers**

→ **plus de 500 visiteurs**
par édition

→ **6 048 visites**
sur le site web*

→ **65 K impressions**
digitales*

→ **5 - 10 articles,**
presses, radios, TV, ... par édition

→ **5 - 10 articles,**
influenceurs locaux, relais d'informations

* entre le 01/08 et le 31/10/2025



wild in love

Nouveautés

→ Le carnet d'adresses

Présence dans la nouvelle version du carnet d'adresse sur notre site.

→ Kids friendly

Pour que les parents aient le temps de visiter et discuter avec vous.

→ Événements réguliers

Des rencontres aux multiples formats, tout au long de l'année.

→ La "wild academy"

Comment bien me vendre ?

C'est mon 1er salon, je dois faire quoi ?

Faites-vous accompagner.

Dès réservation d'un stand, vous serez mentionné dans le "carnet des bonnes adresses".

Pour plus de visibilité, contactez-nous.



Wild in love

Nouveautés

→ Le magazine Wild

C'est en partie une nouveauté, car il a existé par le passé, mais avait disparu ces 2 dernières années. Alors pour nos 10 ans, nous souhaitons rééditer le magazine du Wild qui sera distribué aux visiteurs du salon, à vos clients et mis à disposition en Alsace dans différents lieux de réception.

Pourquoi ?

- Un support de prospection pour vous,
- Une visibilité prolongée après le salon,
- Une vitrine pour vos réalisations,
- Un contenu partagé par les futurs mariés,
- Un support premium qui valorise encore plus votre image
- Double visibilité : print et digital

Dés réservation d'un stand, vous serez mentionné dans le "carnet des bonnes adresses".

Pour plus de visibilité, contactez-nous.

Rubriques

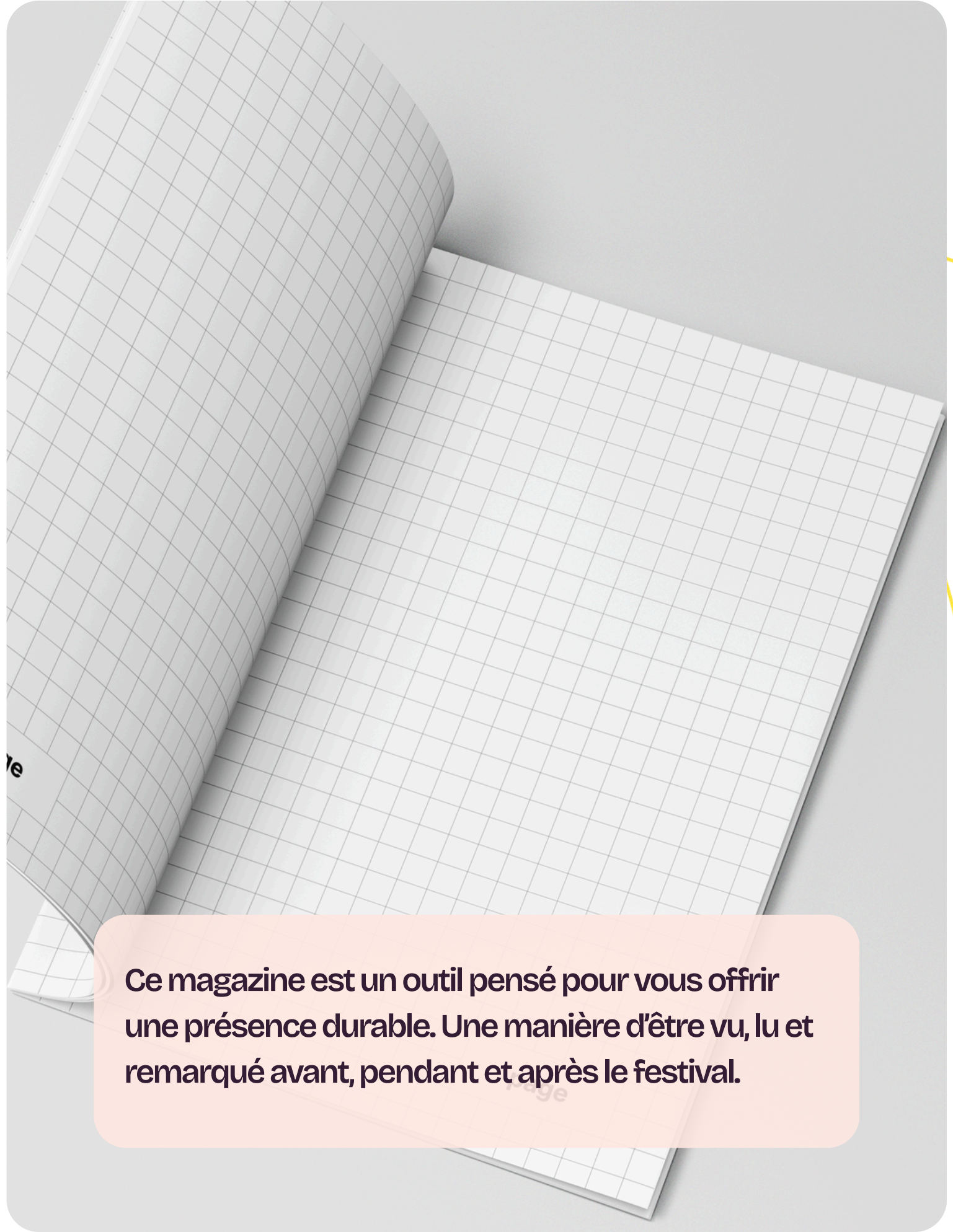
Le magazine

Si vous souhaitez aller plus loin, le magazine vous ouvre de véritables opportunités pour renforcer votre image, partager votre univers et mettre en lumière votre savoir-faire.

Pensé comme un support premium, il offre une double visibilité et prolonge la relation que vous créez avec les futurs mariés bien au-delà du salon.

Vous pourrez y retrouver différents formats pour valoriser votre activité :

- Un **portrait d'exposant** pour présenter votre univers et ce qui vous distingue dans votre métier,
- Une **rubrique "paroles d'expert"** pour partager vos conseils, votre vision et vos bonnes pratiques,
- Une **publicité** pour une visibilité immédiate et impactante,
- Des **emplacements premium**, dont les pages de couvertures,
- Un **reportage photo** entier consacré à un mariage ou à un shooting d'inspiration, idéal pour montrer l'étendue de votre travail et de votre créativité



Ce magazine est un outil pensé pour vous offrir une présence durable. Une manière d'être vu, lu et remarqué avant, pendant et après le festival.

tarifs

Le magazine

→ Portrait / parole d'expert

Double page avec texte + photos

250 € ht 300 € ttc

→ Publicités

¼ de page **80 € ht**
96 € ttc

½ page **140 € ht**
168 € ttc

1 page **210 € ht**
252 € ttc

→ Forfait premium

- 2e de couverture = la première page intérieure
- 3e de couverture = la dernière page intérieure, vue avant la fin du magazine.
- 4e de couverture = la couverture arrière

280 € ht 336 € ttc

→ Reportage photos

4 pages avec texte, photo, listing des participants

100 € ht 120 € ttc

Attention, quantité limitée !



distribution lors du festival

distribution aux partenaires

lieux de réception

Inclus :
*Votre présence dans l'annuaire des "bonnes adresses"
*5 magazines à distribuer à vos clients et plus pour ceux qui ont des boutiques/showroom

Les events Wild



Le Wild in Love se réinvente chaque année et cette année, nous avons décidé de faire vivre notre communauté tout au long de l'année.

Nous vous proposons 6 différents événements qui se déclineront sous plusieurs formats.

L'objectif ?

- Développer un réseau actif et qualifié
- Accéder à des opportunités business immédiates
- Monter en compétence
- Profiter de contenus exclusifs
- Participer à la dynamique de la 10e édition
- Renforcer sa visibilité dans la communauté mariage

Vive l'esprit Wild !



→ Networking

Afterwork de nouvelle année
→ 2eme quinzaine de janvier

Afterwork estival
→ Courant juin

Noël des pretataires
→ Début décembre

→ Moments collaboratifs

Shooting d'inspiration
→ Courant avril

Visite technique & apéro
→ Fin septembre et début octobre

Soirée exposants
→ Durant le festival





Soirée offerte aux exposants

wild in love La soirée

Lors de chaque édition, une fois les portes du salon fermées, nous profitons d'un moment de convivialité offert à tous nos exposants.

Préparez-vous à vivre une soirée unique, spécialement conçue pour les experts du mariage en quête d'innovation et de créativité.

Ce qui vous attend :

- **Réseautage de qualité** : Établissez des liens précieux avec d'autres experts du mariage, échangez des idées et explorez des opportunités de collaboration uniques.
- **Cocktails dinatoires et délices** : Savourez une délicieuse expérience gastronomique avec des cocktails dinatoires exquis et des mets créatifs.
- **Animations et surprises** : Plongez dans une soirée dynamique avec des animations et des surprises qui égayeront votre soirée.
- **Inspirations sans limites** : Explorez les dernières tendances et idées innovantes dans le domaine du mariage alternatif.

Les stands

So Wild

Le Wild in Love se réinvente chaque année pour coller au plus près aux attentes des couples mais aussi des exposants.

Le Festival n'est pas pensé comme un salon traditionnel, mais comme une **expérience immersive**.

La notion de concurrent n'existe pas, ici on choisit un prestataire pour sa **valeur ajoutée et son talent**, pour la **sensibilité** qu'il dégage et qui correspondra plus à un visiteur qu'à un autre. Le choix ne se fait pas sur le prix.

→ Individuel

Comme pour un salon traditionnel tu as ton emplacement. La différence c'est qu'il n'existe aucune cloison entre toi et tes voisins et que vos stands seront tous très **créatifs** et **immersifs**.

Au Wild in Love Festival, les kakémonos sont **interdits** et la distribution de tracts publicitaires de manière agressive également.

Nous privilégions les **rencontres vraies et sincères** entre des futurs mariés et des prestataires passionnés.

→ Collaboratif

Les espaces créatifs sont des emplacements collaboratifs entre 20 et 30m² à partager à 4-5 exposants dans lequel tu créer un univers.

Vous imaginez un mariage, un thème et vous le mettez en scène. Dressez une table, un espace cérémonie, la papeterie, les fleurs, une tenue, ... habillez-vous dans le thème, pourquoi pas !

→ C'est vous qui constituez votre équipe et me soumettez votre projet d'univers.

→ Chaque exposant paie bien sûr son emplacement.

TARIFS

Les stands

Tu ne paies pas juste un emplacement pour 2 jours, mais aussi pour toute la communication mise en place autour de toi.

Référencement sur le site, publications sur les médias sociaux, partages de tes actus, la formation et ta participation à la soirée pro.

Contrairement à un salon traditionnel où tu paies le double pour juste un emplacement c'est pour toi le **meilleur rapport qualité/prix** !

Facilité de paiement possible :

- paiement en 2x
- paiement en 3x
- paiement en 4x
- paiement mensualisé

**Soit 105€ ttc / mois pour
un ambassadeur**

Si tu paies à partir de janvier 2026
(stand de 10m2)



TARIFS

Les stands

→ Jeune pousse

Stand 3m2* - Environ 1,5 x 2m

Catégorie réservée aux petits & moyens paniers

250 € ht 300 € ttc

Exposant

Stand 5m2 - Environ 2 x 2,5m

Stand 10m2** - Environ 4 x 2,5m

Stand 15m2 - Environ 6 x 2,5m

550 € ht 660 € ttc

1 050 € ht 1 260 € ttc

1 500 € ht 1 800 € ttc

Ambassadeur

Stand 5m2 - Environ 2 x 2,5m

Stand 10m2** - Environ 4 x 2,5m

Stand 15m2 - Environ 6 x 2,5m

412 € ht 495 € ttc

787 € ht 945 € ttc

1 125 € ht 1 350 € ttc

-25% pour les jeunes créateurs de -1an ou

CA < 12 000 € ht

**remise ambassadeurs cumulable pour
stand 10 et 15 m2**

**Inclus : 1 stand nu, 1 publication (ou REEL) + 1 story,
1 panneau enseigne + 2 badges, la soirée pour 2
personnes, présence dans nos annuaires papier et
en ligne**

*Coiffeur / esthétique, papeterie, cadeaux personnalisés et métiers assimilé - espace mutualisable - implique une participation obligatoire en tant qu'ambassadeur - pas de remise supplémentaire

**Pour les métiers nécessitant un emplacement plus important en raison de leur spécificité, caravane, food truck, etc ... le prix restera identique.





-25% sur le prix du stand !

Un contrat sera établi pour définir ton rôle, et la remise accordée sera facturée à l'issue du festival si tu n'as pas respecté tes engagements. Tu t'engageras sur au moins 2 points de la liste.

KÉZAKO ?

Ambassadeur

S'engager et s'impliquer dans l'organisation et la promotion du Wild in love festival :

- Aider à l'installation et au démontage
- Participer activement à **La Soirée du Festival** en proposant une prestation
- Faire les photos, vidéos du festival (réservé aux photographes et vidéastes)
- Coordonner et organiser les défilés, et apporter des mannequins (réservé aux robes de mariées et costume)
- Coiffure et/ou maquillage des modèles pour le défilé (réservé aux coiffeur.se.s et maquilleur.se.s)
- Créer des espaces scénographiques sur le festival en plus de votre stand (réservé aux décorateur.rice.s, fleuristes, ...)
- Gérer un corner kids friendly (réservé aux nounous et animateur.rice.s pour enfants)
- Participer activement au shooting d'inspiration
- Organiser un événement au cours de l'année (type afterwork, atelier, etc.)
- Fournir du matériel ou un service utile à l'organisation (ex : location camion, fleurs, mobilier, impressions affiches et flyers, etc.).

Les infos pratiques

→ Horaires

Samedi de 10h à 18h

Samedi de 18h à 22h - Soirée pro

Dimanche de 10h à 18h

→ Billetterie

5€ / pers. en caisse du jour et gratuit pour les enfants

→ Pré-ventes

1 entrée achetée = 1 entrée offerte

Code promo "Entrées Gratuites" pour les exposants

→ Soirée pro

Gratuit pour les exposants de l'édition en cours

3 et 4 Oct. 2026

→ Strasbourg

Lieu de réception : Château d'Osthoffen

Référente : Déborah

17 et 18 Oct. 2026

→ Mulhouse

Lieu de réception : Cité du train

Référente : Aude

23 et 24 Jan. 2027

→ Colmar

Lieu de réception : Musée Unterlinden

Référente : Aude

c'est parti ! Je dépose ma candidature

Nous réunissons autour de nous, les **coups de coeurs mariage**, même si nous avons établi des critères, nous restons seules décisionnaires pour accepter ou non une candidature si nous estimons qu'elle correspond aux valeurs que nous souhaitons véhiculer.

Nous sélectionnons des prestataires exclusivement **audacieux, locaux, humains, créatifs** et surtout qui ne se positionnent pas sur le prix mais la **qualité** et avec une vraie volonté de **booster leur business**.

[Clique ici pour nous rejoindre](#)



1- ORGANISATION

WILD IN LOVE

Représentée par Aude GULKA et Deborah JEANPETIT en leurs qualités de gérantes uniques. Située à La Fabrik, 1 allée Georges Charpak, 67600 SELESTAT. 06 29 17 09 68/07 44 91 76 75 - wildweddingfestival@gmail.com- https://www.wildinlovetestival.com/ SIRET (en cours) – APE (en cours) - APRM 172322 - SAS - RCS COLMAR - N° de TVA Intracommunautaire (en cours)

2- INSCRIPTION / ADMISSION

A - INSCRIPTION

Les personnes, sociétés ou organismes qui souhaitent participer, s’inscrivent au moyen du bulletins officiels du salon, mis à leur disposition.

Ces bulletins doivent être signés par un membre dûment habilité de la Société ou de l’organisme. La participation à la manifestation est subordonnée à l’acceptation sans réserve dudit règlement. Les demandes d’inscription ne seront prises en considération que si elles sont accompagnées d’un chèque de 30% du prix TTC de l’emplacement. **Cet acompte reste acquis à l’organisation même en cas de renoncement ultérieur à participation.** En application d’un décret publié au JO du 14/11/1967, toute demande de participation doit être joint un extrait de registre de commerce datant de moins de trois mois. Les emplacements doivent être occupés par les seuls signataires du dossier d’inscription. Le partage ou la sous location sont interdits. Pour être accepté, celui-ci devra avoir l’accord de l’organisateur, donner son registre de commerce de moins de trois mois et signer un exemplaire de demande de participation ainsi que le règlement et s’y conformer. L’organisateur se réserve le droit de reporter ou annuler l’événement si un nombre insuffisant de stands sont commercialisés. **En cas de report, le contrat initial fera fois pour la nouvelle date et les acomptes seront conservés pour la prochaine édition.**

B - ADMISSION

L’organisateur se réserve le droit d’écarter une demande d’admission sans avoir à motiver sa décision et sans que le demandeur puisse prétendre de ce chef à une indemnité quelconque.

En cas de litige, et quel qu’il soit, seuls les Tribunaux de COLMAR seront compétents, le texte du présent règlement faisant seul foi.

Si l’emplacement réservé n’est pas occupé par l’exposant au plus tard à 24h le premier jour des dates d’exposition, l’exposant sera considéré comme ayant annulé le contrat de réservation ; l’emplacement pourra être affecté par les organisateurs à un autre exposant. L’exposant attributaire en premier du lieu de l’emplacement ne pourra prétendre à une indemnisation.

Du fait de sa signature et la demande de participation, l’exposant s’engage à respecter l’intégralité du règlement particulier de cette manifestation ainsi que le règlement général des manifestations commerciales.

En cas de non respect flagrant du règlement, l’exclusion immédiate pourra être prononcée sans qu’il puisse être réclamé ni dédommagement, ni remboursement, ni dommages et intérêts. Le tout sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées à son encontre.

L’annulation définitive du salon, sans date de report, pour des raisons indépendantes de la volonté de l’organisateur, ne peut donner droit qu’au remboursement des sommes versées par l’exposant, à l’exclusion de toute autre indemnité.

En aucun cas, le fait d’avoir déjà occupé un emplacement ne peut donner, à quiconque, un droit de propriété sur celui-ci. L’attribution des stands appartient exclusivement à la société organisatrice.

Aucune exclusivité ne sera accordée par l’organisateur pour la vente de produits et/ou services de quelque nature que ce soit.

3 - OBLIGATIONS

Les exposants s’engagent à respecter la Loi et les usages commerciaux, des tarifs.

Sauf accord dérogatoire spécifique et préalable, l’exposant s’engage à respecter dans sa présentation le champ d’action produit retenu par l’organisateur et à ne promouvoir que ses propres productions ou ses productions sous licence et à ne faire aucune publicité directe ou indirecte pour des produits de sociétés non participantes. Une liste détaillée des matériels, produits ou services exposés pourra être demandée par le comité d’organisation. L’inscription au Salon donne droit à l’attribution d’un stand réservé à l’usage unique et exclusif de l’établissement inscrit. Toute présence d’une autre entreprise sur son stand ou toute sous-location sont interdites. L’inscription d’associations ou groupements de professionnels sera étudiée au cas par cas par l’organisation qui se réserve le droit de décliner une demande de participation. Tout exposant ne respectant pas le présent règlement et les règlements complémentaires, notamment en matière de sécurité et en général les prescriptions d’ordre public applicable à l’événement, peut entraîner même en l’absence de mise en demeure l’annulation de sa participation. L’exposant s’engage expressément à occuper son stand pendant toute la durée du Salon aux heures d’ouverture au public. Son installation devra être terminée à l’ouverture de l’exposition et les démontages ne sont pas autorisés avant la fermeture du Salon. Les périodes de montage et démontage du Salon seront confirmées ultérieurement. La distribution de prospectus ne peut être faite qu’à l’intérieur des stands. Toute publicité ou promotion doit être faite en respectant la réglementation en vigueur. Tout matériel d’équipement détérioré ou volé sur le stand sera facturé à l’exposant (notamment les coffrets électrique)

Il est STRICTEMENT INTERDIT de :

- Distribuer des documents, objets ou autres en dehors de son stand.
- De faire de la publicité pour une société non présente physiquement sur le salon.
- D’exposer une activité différente de celle pour laquelle le contrat a été signé.
- Monter ou démonter son stand durant les périodes d’ouverture au public.
- Mettre des publicités sur les véhicules garés sur le parking

- Participer au salon si ma facture n’est pas soldée
- Cloisonner mon stand et nuire à la visibilité des stands limitrophes
- Les organisateurs se réservent le droit de faire enlever tous documents, objets ou autres liés à une activité différente de celle mentionnée dans le présent contrat.

4 - STANDS

Chaque exposant devra réaliser une décoration personnalisée de son stand en respectant le cahier des charges joint au dossier technique. L’exposant s’engage à n’occuper que la surface qu’il a réservée ; tout dépassement dans les allées de circulation du public fera l’objet d’une facture supplémentaire.

Fournitures diverses

Éclairage général, chauffage des locaux, nettoyage général des parties communes, assurance du lieu, promotion, accueil, informations.

Fournitures non comprises

Transport, assurance particulière et matériel, enlèvement et stockage des emballages vides, location de mobilier, installation et répartition des fluides dans les stands, téléphone, télécopieur, internet.

A. ATTRIBUTION DES STANDS

L’affectation des stands sera effectuée par zone selon l’ordre d’arrivée des dossiers d’inscription accompagnés du versement d’acompte. Aucune réclamation ne pourra être acceptée sur cette attribution.

B. OCCUPATION DES SURFACES

L’emploi des systèmes audio est autorisé, à condition que le bruit ne soit pas audible dans les espaces voisins, et que le son soit dirigé vers le stand de l’exposant.

Les « trez lâchez » de désenfumage ainsi que les lances à incendie (IRA) doivent toujours rester accessibles aux services de sécurité.

Le matériel arrivant après l’ouverture de la manifestation ne pourra être acheminés vers les stands qu’en dehors des heures d’ouvertures au public.

C. AGENCEMENT DES STANDS

La responsabilité de l’exposant sera engagée pour tous dommages causés par l’installation non prévue par l’organisateur.

Aucun empiètement sur les allées de circulation ne sera toléré. En cas d’infraction, l’organisateur fera enlever, aux frais, risques et périls de l’exposant et sans aucune mise en demeure préalable, les éléments apposés au mépris du présent règlement.

A l’issue du salon, charge à l’exposant de débarrasser son stand, d’emmener ses poubelles, et de remettre en place le matériel mis à disposition par l’organisateur sous peine de se voir facturer un supplément nettoyage de 50€ HT.

D. QUALITÉ DES STANDS

Nos salons et festivals sont connus pour leur qualité et pour les soins tout particuliers que nos exposants apportent à la scénographie de leurs emplacements. Le respect du cahier des charges n’est pas une option. Des moodboard ainsi qu’une formation gratuite et proposé aux exposants pour les aider à optimiser leur participation à l’événement.

5 - SÉCURITE

Les exposants s’engagent à respecter les consignes de sécurité.

- L’utilisation d’éléments de décoration en papier, matières plastiques, ou tout autre matériau classé « dangereux » est formellement interdit.
- L’emploi de tissus inflammables d’origine m1 est obligatoire (à défaut, seule l’utilisation de tissus ignifugeables et ignifugés est autorisée). Un certificat d’ignifugation ou un procès-verbal de classement de ces tissus doit être tenu à la disposition du Chargé de Sécurité.
- Ne pas utiliser de matériaux qui ne seraient pas ignifugés, M0 (Combustibles), ou M1 (Inflammables).
- Toutes les machines en démonstration doivent être pourvues d’un dispositif de sécurité.
- Il est interdit de réaliser une installation avec du câble de type Séparatex. De même, les multiprises ou triplettes sont interdites. Seules, les réglettes sont autorisées.
- Aucune matière inflammable ne doit être placée à moins d’un mètre des spots.
- Les bougies allumées sont interdites.
- L’interrupteur de votre stand doit être accessible en permanence et être coupé chaque soir.
- Aucun emballage carton ne sera toléré tant sur, que derrière les stands.
- Aucune marchandise ne sera également tolérée dans les allées, les issues de secours, devant les accès aux dispositifs de sécurité etc.

L’inobservation de cette clause du règlement autorise l’organisateur à faire procéder au déplacement ou l’enlèvement, aux risques et périls de l’exposant, de tous meubles ou objets exposés en dehors des stands.

6 - RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

Assurance de l’exposant

En dehors de la couverture des risques de l’assurance obligatoire, les exposants doivent s’assurer auprès de leur compagnie habituelle de la couverture de tous les autres risques encourus, en particulier vol, ou dégradation des matériels d’expositions. Les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas d’incendie, d’explosion, d’inondation, troubles divers, et pour tout élément non imputable aux organisateurs, agents et préposés.

L’organisateur décline toute responsabilité en cas d’incendie, explosion, pertes, vols dommages de quelques natures qu’ils soient, vandalisme, tempête, dégâts des eaux, avarie, etc. même par cas fortuit, ou de force majeure, et ce tant, pendant, qu’en dehors des heures d’ouverture de cette manifestation. Les exposants s’engagent donc à posséder ou à souscrire, à leurs frais, les contrats nécessaires, soit une assurance tous risques et une assurance responsabilité civile. L’exposant renonce enfin à tout recours contre l’organisateur CAROLINE BECK | COMMUNICATION.

Matériel et bâtiment

L’exposant reste responsable de tout matériel fourni en location et de tous les dommages ou préjudices causés par lui ou ses mandants.

Les exposants sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises travaillant pour leur compte de tous les dégâts occasionnés au bâtiment lors du transport, de l’installation, du fonctionnement ou de l’enlèvement de leur matériel.

L’exposant est entièrement responsable de tout son matériel et celui dont il a la charge pendant son transport et sa manutention aussi bien à l’intérieur de l’exposition qu’en dehors, mais également pendant toute la durée de l’exposition.

Installation électrique

L’installation de prise est réalisée à la demande de l’exposant et sous sa responsabilité.

En cas de violation du branchement ou de fraude sur le calibrage, la responsabilité de l’exposant est entière.

Toute fraude sera sanctionnée et entraînera la suppression de la fourniture de l’énergie électrique. En cas de détérioration des installations électriques, leur remplacement ne pourra être effectué que par un représentant de l’organisateur.

7 - DROIT À L’IMAGE

Les exposants sont informés de la réalisation de prises de vues sur ce salon auxquelles ils ne pourront s’opposer. Ils ne pourront non plus s’opposer à leur emploi, tant à des fins publicitaires que promotionnelles de cette manifestation. Ils renoncent en outre expressément à tout recours.

De plus, l’exposant devra s’assurer qu’il dispose de tous les droits d’utilisation des photos, vidéos et supports qu’il fourni à l’organisateur pour la communication. L’organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d’éventuelles poursuites.

8. CONDITIONS DE PAIEMENT

A défaut de règlement aux échéances indiquées, l’organisation pourra considérer, sans autre formalité, la participation comme résiliée sans aucun remboursement des sommes déjà versées.

Les chèques seront encaissés aux échéances que vous avez choisis pour des raisons de commodité et de sécurité, mais la demande ne sera considérée comme acceptée qu’après décision de l’organisateur.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser certains participants sans avoir à justifier leur décision. En cas de non-acceptation, le règlement sera remboursé.

Le défaut de paiement d’une des échéances fixées justifiera une pénalité égale à 10% par semaine de retard sur les sommes restant dues et l’exigibilité immédiate de la totalité de la créance.

9. ANNULATION DE L’EMPLACEMENT

Toute annulation de tout ou partie du stand réservé par l’exposant aux termes du présent contrat doit être faite par lettre recommandée deux mois avant la date du salon. L’exposant reste néanmoins redevable de 200 HT € pour les frais de gestion engendrés. Passé cette date, l’exposant restera redevable du paiement de la totalité de la facture d’emplacement.

L’exposant s’engage à régler la totalité du coût du stand même en cas d’annulation, de changement de date ou changement de site de l’exposition entière ou partie, en raison d’émeutes, grèves, désordres civils, acte de guerre, force majeure ou toute autre raison quelle qu’elle soit.

10. COMMUNICATION

Les organisateurs ont seuls le droit d’éditer ou de faire éditer un catalogue de l’exposition. Les invitations gratuites remises aux exposants doivent obligatoirement être tamponnées par les exposants afin de mettre en place un suivi.

11. APPLICATION DE CE RÈGLEMENT

Les organisateurs, se réservent le droit de statuer à tout moment sur tous les cas litigieux, ou ceux non prévus par le règlement. Ces décisions, même transmises verbalement sont sans appel et immédiatement exécutoires. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement dans l’intérêt général du salon ou de l’exposition.

Toute infraction au présent règlement pourra entraîner l’exclusion immédiate, temporaire ou définitive du participant sans aucune indemnité ni remboursement des sommes versées. La signature du présent règlement implique son acceptation sans réserve.

12. RÉCLAMATIONS

Les réclamations des exposants doivent être soumises, aux soins d’un règlement amiable, aux organisateurs, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les (15) quinze jours suivant la clôture du salon. Passé ce délai, les réclamations ne seront plus recevables. Tout litige relèvera exclusivement de la juridiction des tribunaux de Strasbourg et sera soumise à la loi française.

Les interdits

- **Consommation et vente de produit industriel**
- Les stands pré-imprimés
- Cloisonner son stand
- **Dénigrer un confrère**
- Les pros qui font principalement de l'achat / revente
- **Attraper les visiteurs dans les allées**
- Distribuer des flyers en dehors de son stand
- Monter ou démonter son stand durant l'ouverture au public
- **La personne qui fait tout : dj, photographe, fleuriste, traiteur, officiant, chorégraphe, wedding planner ...**
- **Présenter plusieurs activités sans l'accord de l'organisation**
- Faire la promotion d'un non-exposants sur son stand
- Les fausses remises "salon"
- Utiliser le mot "concurrent"

Obligations

- Avoir un stand qui respecte le cahier des charges : ouvert, travaillé, interactif ...
- **Avoir une activité principalement artisanale**
- Exercer dans un rayon de 80 km max du lieu du festival
- **Respecter la charte d'engagement éthique et déontologique des exposants**
- Exercer de manière professionnelle et justifier d'une immatriculation
- Avoir une démarche engagée
- **Respecter ses confrères et les visiteurs**
- Faire appel aux exposants présents en priorité pour un besoin sur le festival (fleurs, déco, location, vaisselle ...)



Merci!

Nous avons vraiment hâte de partager
cette nouvelle aventure **avec vous!**